

Tempête sur l'Oostrand n° 189

Le pot-aux-roses !

L'UBCNA est parvenue à *découvrir* le document secret qu'a fait signer le ministre Bert Anciaux le 26 août 2003, toujours en application, parfaitement arbitraire, en contravention avec les procédures aéronautiques (AIP) et en toute illégalité (arrêts de la cour d'appel).

R. Landuyt a ensuite appliqué cette directive, E. Schouppe en fait de même aujourd'hui sous l'autorité d'Herman Van Rompuy, Premier-Ministre ! Quelque chose est pourri au Royaume de Belgique, surtout quand on devrait toucher aux privilèges indus de certains.

Citons un extrait ----- Original Message -----

From: UBCNA asbl -

Sent: Saturday, April 18, 2009 1:04 PM

Bruxelles, le samedi 18 avril 2009 (...)

Belgocontrol, depuis l'arrivée du Ministre Anciaux, met plus rapidement en service la piste 02 en anticipation sur base de prévisions météorologiques, sans que le vent ne le justifie précisément (...)

« l'Etat belge n'a jamais annulé une instruction écrite ordonnée par l'ancien Ministre Bert Anciaux à « Belgocontrol, datée du 26 août 2003 et signée sur son ordre par le Directeur de la DGTA, Monsieur Erik « Van Nuffel, malgré diverses décisions de justice le lui imposant.

« Ce courrier C-AIR/RM/2003.2369 à Monsieur TINTIN, Administrateur Délégué Belgocontrol, donne « clairement l'instruction sur la manière de procéder quant au choix des pistes en usage à Bruxelles- « National :

" *Indépendamment des études actuellement en cours sur l'utilisation des pistes préférentielles à Bruxelles- « National, je souhaiterais être informé des critères « vent » pris en considération par Belgocontrol et BIAC « pour choisir ou changer de piste en usage.*

« *Il semblerait que l'utilisation de certaines pistes est parfois maintenue même lorsque la vitesse du vent « dépasse les limites publiées, les contrôleurs se limitant dans ce cas à en informer les pilotes.*

« **Permettez-moi donc de vous confirmer ci-après les principes à respecter :**

- **Le choix des pistes doit se faire de telle façon que la limite de vent maximale, en particulier le vent arrière, ne soit jamais atteinte ;**
- **Ce choix doit être fondé sur les prévisions de vitesses maximales de vents et non pas sur les valeurs de vitesses moyennes ;**
- **En fonction de la fiabilité des prévisions météo, il convient de prendre une marge appropriée afin d'éviter, dans la mesure du possible, des changements impromptus de pistes en usage. "**

« Et voilà pourquoi votre fille est muette » aurait dit Molière ! Muets, tous les responsables, muet Belgocontrol, muette la tour de contrôle qui exécute les ordres ! Secret flamand...

Mais surtout, ce sont les riverains de la piste 02-20 **volontairement persécutés**, réduits à l'état de protestataires-ignorés comme s'ils étaient **muets, inaudibles, infâmes**, eux qui constatent depuis bientôt 6 ans que les normes de vent ne sont **pas** respectées, que l'on **anticipe** et **prolonge arbitrairement et largement** l'usage de cette piste. Et son approche, rigoureusement **concentrée** dans un étroit couloir, survole leur zone densément peuplée (alors que celle de la piste 25 L est déserte). Systématiquement, ces jours-ci et à venir !

Injustice, illégalité, mise en danger...pour des raisons purement « communautaires ».

Que, non seulement on double ainsi leur dose « naturelle » de bruit et de pollution mais on les mets en danger, comme démontré dans le numéro 188 de cette publication.

Tous les politiques sont également muets, à commencer ceux qui veulent (vraiment ?) nous défendre contre ces injustices cumulées. ALORS ? A quand un sursaut ?!